

# Panoptinet

Gardez un oeil sur votre réseau

## Des téléchargements illégaux sur votre box ?

admin · Wednesday, August 17th, 2011



**Un abonné Internet est juridiquement responsable de toute activité web passant par sa box, même s'il n'en est pas l'auteur ! Cette disposition, notamment depuis les lois Hadopi, forcent à un peu plus de vigilance. Mais comment être sûr qu'une connexion n'est pas utilisée à mauvais escient ? Et vous-même, craignez-vous que votre box soit utilisée pour télécharger illégalement ?**

Exprimez-vous, et dites-nous via [ce sondage](#) si vous avez peur du **téléchargement illégal involontaire**, ou si au contraire vous vous sentez complètement à l'abri de ce genre de risque.

En effet, si vous-même, en tant qu'abonné Internet, ne vous adonnez pas aux pratiques de téléchargement illégal (via [peer-to-peer](#), téléchargement direct, streaming, etc.), il n'en reste pas moins que **votre connexion peut être utilisée par d'autres** ! Les premiers utilisateurs tiers d'une box sont généralement les **autres membres du foyer** : conjoint, enfants, famille, amis, colocataires, etc. Ces personnes de confiance disposent logiquement du code d'accès Wi-Fi (clé de cryptage), ou sont parfois même connectés physiquement à la box (RJ45, CPL). Mais savent-ils que la **Hadopi** condamne le **titulaire d'une adresse IP** et non l'auteur réel d'un téléchargement illégal ? Pas toujours évident de savoir qui fait quoi avec sa connexion...

Le Wi-Fi ne connaissant pas d'autres frontières que ses propres limites d'émission, d'autres personnes, **extérieures au foyer**, peuvent utiliser votre connexion. A condition qu'ils réussissent à "**cracker**" votre protection (cryptage, filtrage). Plus celle-ci sera élaborée, plus les **pirates** potentiels auront du mal à contourner les sécurités. Mais s'ils y parviennent, il est probable qu'ils utilisent votre connexion à des fins difficilement avouables, telles que le **téléchargement illégal**. Et là, sauf dispositif (logiciel) particulier, **impossible de s'en rendre compte** !

Inutile toutefois de paniquer, certains facteurs permettent **de diminuer ou d'annuler ce risque** :

- Un **discours pédagogique** permet de sensibiliser les autres membres de votre foyer aux risques du téléchargement illégal

- La **désactivation du Wi-Fi** évite toute intrusion extérieure. En fonction de votre box, il est aussi possible de programmer les heures et les jours d'activation du Wi-Fi (plus d'informations sur nos [didacticiels](#))
- Si le Wi-Fi est activé, une **bonne protection** permet d'éviter la plupart des intrusions : cryptage WPA2, avec mot de passe solide, plus éventuellement l'instauration d'un filtrage par adresse MAC (plus d'informations sur nos [didacticiels](#)). Pour rappel, les lois Hadopi obligent les abonnés à sécuriser leur connexion, sous peine d'être accusés de **négligence caractérisée**.
- L'adoption d'un **logiciel de surveillance Wi-Fi** permet d'être informé en temps réel d'une possible intrusion depuis l'extérieur
- L'adoption d'un **logiciel de surveillance des flux peer-to-peer** permet de détecter rapidement les tentatives de téléchargement illégal depuis sa box

Alors, êtes-vous plutôt inquiet ou au contraire plutôt confiant quant aux éventuels téléchargements illégaux passant par votre box ? Vos réponses dans [notre sondage](#) !

*(NDLR) : Panoptinet conseille l'utilisation du logiciel [Achiwa](#) pour détecter tout éventuel intrus sur un réseau domestique, et toute tentative de téléchargement illégal via peer-to-peer (eMule, Torrent).*

This entry was posted on Wednesday, August 17th, 2011 at 11:34 am and is filed under [Autres actualités](#)

You can follow any responses to this entry through the [Comments \(RSS\)](#) feed. You can leave a response, or [trackback](#) from your own site.